

ACTUALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS NRP

PRÉSENTATION

SIP-SIE : Regroupement et créations d'antennes pérennes du SIP et du SIE.

Il s'agit d'un ajustement du schéma cible initial afin de répondre à un double objectif :

- maintenir un accueil des usagers particuliers sur la circonscription de Porto-Vecchio
- regrouper à Ajaccio les travaux complexes (tenue de la comptabilité) des SIP et SIE
- s'inscrire dans la trajectoire cible GPEEC A+ en 2024.

La DRFiP de Corse du Sud propose de maintenir la spécialisation du SIP-E de Sartène en SIP au 01/01/2022, puis de regrouper, au 01/01/2023, l'activité SIP de Sartène au SIP d'Ajaccio et de créer une antenne pérenne avec accueil au public sur le site de Sartène.

Concernant le SIP-E de Porto-Vecchio, dès le 01/01/2022, il est proposé de regrouper l'activité SIE de Sartène et de Porto-Vecchio au SIE d'Ajaccio et de créer une antenne pérenne sur le site de Porto-Vecchio. Un accueil permanent des usagers particuliers sera assuré par 2 agents du SIP qui resteront sur site et seront maintenus sur la résidence administrative. Ils travailleront à distance dans un premier temps pour le SIP de Sartène, puis celui d'Ajaccio à échéance 2023.

Chacune des 2 antennes pérennes sera supervisée par un cadre A.

Les 2 cadres A+, responsables de SIP-E actuels, seront réintégrés en direction respectivement au 01/01/2022 pour le SIP-E de Porto-Vecchio et au 01/01/2023 pour le SIP-E de Sartène.

Sans impact sur les missions et les agents par rapport au schéma NRP initial, cette organisation permettra :

- à 2 agents du SIP de Porto-Vecchio de rester sur place dans leur domaine actuel de compétence ;
- de maintenir un accueil des particuliers sur la zone sud-est du département ;
- de regrouper les travaux complexes et difficilement assurés par les services au siège du SIE et du SIP à Ajaccio, tout en conservant des implantations pérennes assurant l'accueil et la gestion des usagers à Porto-Vecchio et Sartène.

En effet, la création d'entités juridiques et comptables uniques avec antennes pérennes permettra de mieux répartir l'exercice des missions pour atténuer les fragilités existantes. Ainsi, la tenue de la comptabilité sera assurée à Ajaccio. Le recouvrement contentieux pourrait également être regroupé à Ajaccio pour permettre aux équipes basées dans les antennes de se concentrer sur les travaux d'accueil et de gestion.

LES EMPLOIS CONCERNÉS POUR LE SIP-E DE SARTENE

Les effectifs concernés sont présentés ci-après.

Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)					
	A+	A	B	C	Total
SIP-E SARTENE	1	1	5	4	11
Total	1	1	5	4	11
Postes de travail à implanter au 01/01/2022					
	A+	A	B	C	Total
SIP SARTENE	1	1	5	6	13
Total	1	1	5	6	13
Postes de travail à implanter au 01/01/2023					
Antenne pérenne du SIP d'Ajaccio		1	5	6	12
Total		1	5	6	12

LES EMPLOIS CONCERNÉS POUR LE SIP-E DE PORTO-VECCHIO

Les effectifs concernés sont présentés ci-après.

Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)					
	A+	A	B	C	Total
SIP-E PORTO-VECCHIO	1	1	8	7	17
Total	1	1	8	7	17
Postes de travail à implanter au 01/01/2022					
	A+	A	B	C	Total
Antenne pérenne SIE d'Ajaccio (12) + Accueil des usagers particuliers (2)		1	8	5	14
Total		1	8	5	14

Par rapport au projet initial, la création d'antennes pérennes à Porto-Vecchio et à Sartène sera sans conséquence pour les agents concernés.

Avec la mise en place d'un accueil de proximité des usagers particuliers à Porto-Vecchio, 2 agents du SIP de Porto-Vecchio n'auront pas à effectuer une reconversion aux métiers du SIE et resteront donc sur place.

Ils seront rattachés au SIP de Sartène au 01/01/2022 puis au SIP d'Ajaccio au 01/01/2023.